

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-6/03

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme  
Rapporteur : PELABERE Michèle

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

---

OBJET : Programmation 2010 des musées départementaux - Convention de subvention avec le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France)

Le Département poursuit sa politique de développement culturel des musées départementaux dans le cadre de programmes d'étude, d'inventaire et de numérisation des collections, d'expositions temporaires et d'accueil des publics. Il s'est engagé notamment dans la réalisation d'une programmation riche et variée d'expositions accompagnées d'actions culturelles et de publications en direction des publics. Le ministère de la culture et de la communication (direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France) a décidé d'apporter son soutien financier à ces actions en 2010 à hauteur de 29.400 €. A ce titre, le Département conclue une convention avec le ministère de la culture et de la communication.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération, relatif aux modalités de financement des actions des musées départementaux par le ministère de culture et de la communication (direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France).

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet, au nom du Département, avec le ministère de culture et de la communication.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ